
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2013-2014

26 SEPTEMBRE 2013

PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE
BELGIQUE / FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES ET L'ASSEMBLEE
NATIONALE DU SENEGAL⁽¹⁾

RÉSOLUTION

ADOPTÉE PAR LE COMITÉ MIXTE DE COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE ENTRE
LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE/FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES ET L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU SÉNÉGAL,
BRUXELLES, SEPTEMBRE 2013

(1) Voir Doc. n°474 (2012-2013) n°1

RÉSOLUTION

ADOPTÉE PAR LE COMITÉ MIXTE DE COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE ENTRE LE PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE/FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES ET L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU SÉNÉGAL, BRUXELLES, SEPTEMBRE 2013

Les délégations du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'Assemblée nationale du Sénégal, réunies au sein du Comité mixte, ont tenu, à Bruxelles, du 24 au 28 septembre 2013, leur première session dans le cadre du protocole d'accord signé à Dakar, le 24 avril 2013, sous la Présidence de M. Jean-Charles Luperto, Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de Monsieur Moustapha Niasse, Président de l'Assemblée nationale du Sénégal. Les Présidents d'assemblée ont dressé un état des lieux de « *la situation politique et institutionnelle* » de leur entité juridique respective.

Ensuite, M. Alain Destexhe et Mme Savine Moucheron assistés d'agents du service des relations extérieures pour la délégation de la Fédération et Mme Haoua Dia Thiam pour la délégation sénégalaise, ont fait rapport sur le thème « *communication parlementaire interne et externe au sein des assemblées* ». Au terme de leurs échanges, les membres du Comité mixte ont convenu de s'informer mutuellement de toute nouvelle stratégie ou initiative novatrice de mise en œuvre par leur institution respective des nouveaux modes de communication.

Suite au bilan de la coopération entre les deux entités, dressé par M. Joël Decharneux, chef du pupitre Afrique de l'Ouest de Wallonie-Bruxelles-International (WBI), qui a mis l'accent sur le projet de coopération dans le secteur *Education, Formation et protection des jeunes*, M. Bernard De Vos, délégué général aux droits de l'enfant et MM. Denis Rihoux et Benoît Richard opérateurs au sein du WBI ont respectivement retracé l'évolution du partenariat avec le Sénégal et le projet phare visant au *renforcement de la protection juridique des mineurs*, en rappelant ses objectifs et ses réalisations actuelles. Enfin, le Comité mixte a pu entendre Mme Malvina Govaert, directrice de recherche de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse sur les principales réalisations des droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles. Sur ces sujets MM. Alpha Balde et Samba Bathily sont intervenus pour la délégation sénégalaise.

Au terme des auditions, les deux délégations ont entamé des échanges et ont décidé l'examen

de ce thème lors de leur prochaine réunion en vue de définir *le cas échéant*, les moyens d'action à recommander à leurs gouvernements pour l'édification « *d'un monde qui soit réellement digne des enfants* ». D'ores et déjà, elles ont exprimé le souhait d'être représentées au sein même de la commission mixte permanente chargée de l'établissement et du suivi du programme de coopération entre la République du Sénégal et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, le Comité a abordé le thème de *l'Education au développement durable* sous la direction de M. Yves Reinkin. Au nom de sa délégation, Mme Aminata Gueye a fait rapport complet de la position sénégalaise. Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, la thématique introduite par M. Yves Reinkin a été déclinée en trois volets. Après que Mme Annick Saudoyer l'ait située dans son contexte global, M. Mohamed Daïf a présenté « *les stratégies pour un avenir durable* ». Mme Virginie Gonzalez s'est finalement interrogée sur les modes de « *mise en œuvre de l'éducation au développement durable* ». Les travaux sur ce thème ont, par ailleurs, été étayés par la visite de l'Athénée provincial Warocqué mettant en œuvre cette forme d'éducation.

Au terme de ses travaux, le Comité mixte a adopté la résolution suivante :

Résolution sur l'Education au développement durable.

Considérant la Déclaration universelle des Droits de l'Homme ;

Considérant la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et l'engagement de la communauté internationale en faveur d'un développement durable et du respect de la planète comme une valeur fondamentale ;

Considérant les engagements de la Conférence des Nations Unies sur le Développement durable pris à Rio +20 qui invitent les Etats à doter leurs systèmes éducatifs d'outils préparant les jeunes à promouvoir le développement durable, notamment en améliorant la formation des enseignants, en mettant au point des programmes scolaires abordant les questions liées au Développement du-

nable ;

Considérant les engagements successifs de la Francophonie en matière de développement durable, notamment depuis le Sommet de Dakar, qui se traduisent par la mise en œuvre de programmes de coopération, de renforcement des capacités, d'appui aux partenariats Nord-Sud, Sud-Sud, public-privé, de concertation dans les conférences internationales ;

Considérant les recommandations adoptées par la Confemen en décembre 2012 à N'Djamena lors de sa 55^{ième} session ministérielle ;

Considérant la Résolution sur l'Éducation au développement durable adoptée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie à Bruxelles en juillet 2012 qui encourage notamment les mouvements de coopération à tous les niveaux, par toutes les parties prenantes afin de s'orienter vers la conception de politiques, de programmes et de pratiques innovantes pour l'éducation mais aussi la formation en vue d'un développement durable ;

Considérant la volonté de cette même résolution de voir inclure l'éducation au développement durable au cœur des mandats et programmations de tous les acteurs de la Francophonie ;

Considérant les travaux du Comité mixte Assemblée nationale du Sénégal/Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui s'inscrivent dans la droite ligne de la résolution adoptée par la CECAC et qui témoignent la volonté des parlementaires de s'investir pleinement dans cette dynamique ;

Considérant le rôle que les parlementaires ont à jouer afin de fixer l'éducation au développement durable comme l'une des priorités de nos systèmes éducatifs ;

Convaincu que le partage d'expériences et de pratiques en matière d'éducation au développement durable stimulera cette dynamique ;

Le Comité mixte de coopération parlementaire entre le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Assemblée nationale du Sénégal :

S'engage à sensibiliser leur gouvernement respectif à l'intégration du développement durable dans les programmes de formation, particulièrement en l'insérant dans les disciplines existantes ;

Demande à leur gouvernement respectif d'appuyer toute initiative d'établissements scolaires visant au développement durable, dans toutes ses composantes, en les reliant aux apprentissages fondamentaux ;

Invite les ministres de l'éducation à soutenir

la mise en réseau des établissements participant à l'éducation au développement durable dans une approche nationale mais aussi internationale ;

Encourage les mesures visant à la formation des cadres, à leur inventaire et à la mutualisation des expertises afin qu'ils constituent un vivier de formateurs dont chacun pourra bénéficier de l'expertise ;

S'engage à peser de tout son poids au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie afin que l'éducation au développement durable soit inscrite comme thème proposé au travail des parlementaires pour les séminaires à venir ;

Soutient les établissements scolaires qui s'inscrivent dans le développement durable quant à leur gestion quotidienne (gestion parcimonieuse des ressources (énergie-eau-matières premières, réduction de la production des déchets, promotion des énergies et technologies durables, politique d'achat attentive aux conditions sociales et environnementales des productions) et qui veilleront à partager leurs expériences réussies ;

Soutient les établissements scolaires qui proposent des pédagogies actives, des projets techniques, des recherches scientifiques et des conceptions porteuses d'avenir durable, des actions mobilisatrices et participatives en vue de promouvoir une conception durable de la société ;

S'engage à accorder un suivi régulier à cette thématique lors des prochaines rencontres parlementaires.

Ont participé aux travaux

Pour la délégation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : M. Jean-Charles Luperto, Président du Parlement, M. Yves Reinkin, Vice-Président du Parlement et de la CECAC de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, MM. Alain Destexhe et Mohamed Daïf, Secrétaires du Parlement, Mmes Virginie Gonzalez, Annick Saudoyer, Sybille de Coster Bauchau, Savine Moucheron, députées, M. Xavier Baeselen, Secrétaire général, Mme Viviane Gérard, directrice générale, M. Bruno Gevaert, 1^{er} conseiller de direction, M. Fernand Morsa, 1^{er} conseiller, Mme Julie Bolette, conseillère adjointe, M. Thierry Vanderhaege, chargé en communication et Mme Michelle Scarc :ez, assistante principale.

Pour la délégation de l'Assemblée nationale du Sénégal : M. Moustapha Niasse, Président de l'Assemblée nationale, Mme Aminata Gueye, Présidente de la commission de l'éducation, de la jeunesse, des sports et des loisirs, Mme Haoua Dia Thiam, Présidente de la commission de la culture

et de la communication, M. Alpha Balde, Président de la commission de la santé, de la population, des affaires sociales et de la solidarité, M. Pape Biram Toure, député, M. Samba Bathily, Secrétaire de la commission des affaires étrangères,

de l'Union africaine et des Sénégalais de l'extérieur, Mme Fatou Thiam, députée, Mme Seynabou Wade, députée, M. Daouda Ndiaye, directeur de la communication, M. Madiangane Fall, chef de division des séances et des commissions.